

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 108-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.128

Déposée le: 24.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Donner une voix aux jeunes

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la Constitution du canton de Berne pour accorder le droit de vote en matière cantonale et communale à partir de 16 ans.

Développement :

La jeunesse est notre avenir et le moteur des changements sociétaux et elle se soucie également de l'avenir. Les jeunes, dont beaucoup ont 16 ou 17 ans (voire moins) s'intéressent aux principaux sujets d'avenir et réclament aux politiciens et aux politiciennes des mesures en faveur de la nature et du climat, de la formation, de la paix et de la justice sociale. Avec le mouvement des élèves pour le climat, présent dans toute la Suisse, ces jeunes confirment qu'ils s'intéressent à la politique et qu'ils peuvent assumer des responsabilités.

Nous attendons des jeunes dès 16 ans qu'ils assument des responsabilités dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de remplir une déclaration d'impôt ou de choisir une profession – un choix décisif pour le reste de leur vie. Par conséquent, ils devraient aussi pouvoir prendre part aux processus politiques et sociétaux, et ce au moyen du droit de vote.

L'éducation politique fait partie de l'enseignement scolaire. Durant la scolarité obligatoire, les jeunes doivent étudier des sujets politiques. C'est pourquoi il est important et juste de garantir la continuité des connaissances acquises en cours d'éducation civique et de l'intérêt pour la politique ainsi suscité. Cette continuité va dans le sens de l'inclusion politique et aurait un effet positif durable sur le taux de participation aux scrutins.

L'évolution démographique dans notre pays est un autre argument en faveur du droit de vote à 16 ans. En effet, dans dix ans l'âge médian des électeurs et des électrices sera de 60 ans. Porter l'âge de la majorité électorale à 16 ans compenserait cette évolution et ferait nettement baisser ce chiffre.

Permettre aux jeunes de voter dès 16 ans ferait souffler un vent de modernité et de diversité sur notre démocratie. Nos voisins autrichiens l'ont déjà fait il y a une dizaine d'années et en sont satisfaits. Le canton de Glaris a étendu le droit de vote aux jeunes de 16 et 17 ans, ce qui a rajeuni la Landsgemeinde.

Il est grand temps que le canton de Berne donne une voix aux jeunes et leur accorde le droit de vote en matière cantonale et communale.

Destinataire

- Grand Conseil